

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 AVRIL

Au Soudan Français

PRISE DE SÉGOU-SIKORO

Une dépêche a annoncé déjà que la ville de Ségou-Sikoro, capitale du royaume d'Ahmadou, venait d'être prise par le chef d'escadron Archinard.

Le 1^{er} novembre 1888, définissant la situation du Soudan français à cette époque, le lieutenant-colonel Gallieni écrivait :

« Quant au sultan Ahmadou, nous rappellerons que le traité du 12 mai 1887 a placé ses États sous le protectorat français, depuis le Sénégal jusqu'au Niger. Une frontière bien apparente, formée par le Sénégal, le Bakhoy et le Baoulé, sépare les pays sous notre autorité directe des contrées où domine le sultan et où nous venons d'établir notre protectorat nominal, libre plus tard, à la mort d'Ahmadou ou dans toute autre circonstance favorable, de placer ces deux pays sous notre administration directe. »

Le colonel Gallieni ajoutait :

« A la mort du sultan Ahmadou, il ne faudra pas hésiter à prendre pied à Ségou et à Nioro : nous assurerons ainsi au Soudan français la limite qu'il doit avoir vers le Nord ; nous engloberons les riches plateaux de Kaarta, nous entrerons en contact avec les tribus maures qui détiennent le commerce de Sahara et sont en relations suivies avec le nord de l'Afrique ; enfin nous mettrons un terme aux guerres incessantes que les musulmans soulèvent dans ces régions fermées aussi aux entreprises de nos traitants. »

La première partie du plan proposé par le colonel Gallieni a été mise à exécution : Ségou a été occupé le 6 avril par le commandant supérieur du Soudan français.

Nous pouvons assurer que la seconde partie du plan va être également exécutée : le Kaarta sera, comme le Ségou, placé sous l'administration directe. Une petite garnison sera installée à Nioro.

Ségou-Sikoro est une grande ville toucouleure située sur le Niger, entre Bammako, notre poste fortifié sur le Niger, et Tombouctou (à environ deux cents kilomètres au nord-est de Bammako). Ségou-Sikoro était la capitale du vaste empire fondé par El-Hadj-Omar, le père d'Ahmadou, et qui comprenait tout le pays situé entre nos possessions, la région de Tombouctou, les États de Samory et ceux de Tiéba. Ces deux derniers, explorés récemment par le capitaine Binger, sont placés sous notre protectorat.

M. Mage, qui a visité Ségou-Sikoro, fait de cette ville la description suivante :

« La ville, très peuplée, entoure une mosquée et deux palais : celui d'El-Hadj et celui d'Ahmadou. »

« Nous franchissons une porte et nous entrons dans la cour du tata ou de l'enceinte fortifiée. C'est au milieu qu'est située la maison d'Ahmadou, qui ne se révèle par rien. Une petite muraille basse que dominent des toits en

paille, des gourbis devant une porte basse en terre, voilà tout.

» Le défaut de propreté et de voies contrastes, du reste, avec la fortification. Un rang de meurtrières est placé à 4 mètres 50 d'élévation ; elles sont très régulièrement faites, à l'instar de celles de nos forts. Celles qui sont exposées aux vents d'est et aux pluies violentes des tornades étaient garanties de la dégradation par des paillassons. En dehors, elles sont masquées par une mince couche de terre. En cas de siège, il y aurait place pour 2,000 défenseurs sur les quatre côtés. La banquette, fort élevée nécessairement, n'est que le toit d'une galerie qui fait le tour de l'enceinte, et permet de fusiller l'ennemi dans la place, s'il y entrerait par-dessus les murailles. Cette galerie a son accès dans le corps de garde d'entrée et dans les tours des angles. »

Depuis quatre ans, Ahmadou avait abandonné sa capitale pour guerroyer dans l'intérieur des terres et soulever contre nous les Toucouleurs qui devaient nous attaquer au commencement de l'été. Prévenu, le commandant Archinard a cru bien faire en prenant les devants et en occupant Ségou, la ville sainte, réputée imprenable et qui, en réalité, ainsi qu'avaient pu s'en convaincre les officiers commandant les canonnières du Niger, n'était protégée que par des défenses incapables de résister au canon.

L'opération semble avoir été habilement conduite ; il n'est pas douteux qu'elle ne produise une impression profonde dans le Soudan et ne porte un coup dangereux à la prédominance des Toucouleurs musulmans dont le fanatisme guerrier formait le plus redoutable obstacle à l'extension de notre puissance.

LE VOYAGE DE M. CARNOT

Marseille, 16 avril.

L'escadre de la Méditerranée, sous le commandement du vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars, qui a quitté Toulon ce matin, vient d'arriver avec deux heures d'avance.

Elle est composée des cuirassés : le *Formidable*, l'*Amiral-Duperré*, le *Vauban*, le *Trident*, l'*Amiral-Baudin*, le *Bayard*, le *Duguesclin*, le *Redoutable*, le *Courbet* ; des croiseurs le *Milan*, le *Forbin*, le *Vautour* ; des avisos-torpilleurs la *Dragonne* et la *Dague* ; du torpilleur de haute mer l'*Agile*.

Les torpilleurs 426 et 427 s'embossent en ce moment dans le vieux port au bas de la Cannebière.

La pluie a cessé.

L'escadre mouille dans les eaux d'Endoume.

Arles, 16 avril.

Le maire d'Arles a présenté le Conseil municipal et prononcé un discours.

M^{me} Souchon, en costume d'Arlésienne, et portant sur la poitrine quatre médailles de sauvetage, a offert un bouquet au chef de l'Etat.

M. Carnot a passé devant les fonctionnaires qui étaient rangés sur le quai de la gare.

Les honneurs militaires étaient rendus par deux escouades des 2^e et 3^e régiments de

zouaves dont le dépôt est à Arles et par la compagnie des sapeurs-pompiers.

La population a acclamé M. Carnot à son départ.

Aix, 16 avril.

A midi, le train était à Aix. M. Carnot a été salué par une salve de cent et un coups de canon.

Il a été reçu sur le quai de la gare par le sous-préfet et par le maire à la tête du Conseil municipal.

Le 3^e régiment d'infanterie de ligne formait la haie depuis l'avenue Victor-Hugo jusqu'à la sous-préfecture, où a eu lieu la réception des autorités.

La Cour d'appel en robe a été présentée par le premier président, M. Ruben de Couder.

Le maire d'Aix a félicité M. Carnot de son voyage ; puis le recteur de l'Université a placé son petit discours.

L'archevêque d'Aix, en présentant le clergé, a prononcé une allocution dans laquelle il déclare que les prêtres de son diocèse embrassent dans un même amour et dévouement la patrie céleste et la patrie française et honorent l'autorité du Président de la République comme une délégation divine.

« Le premier Français par dignité est le premier serviteur de la France, dit en terminant l'archevêque ; c'est ainsi que vous l'entendez, et nous tous à votre suite. »

M. Carnot a répondu :

« C'est en citoyen que je suis venu, et je vous remercie d'être venu saluer en ma personne sinon le plus grand, au moins le plus dévoué. »

A deux heures, le cortège a visité les principaux monuments de la ville, l'Hôtel de Ville, l'hôpital, le lycée.

A 4 h. 40, retour à la gare et départ pour Marseille.

Monsieur le Comte de Paris s'est embarqué aujourd'hui 17 avril à Gibraltar.

Il sera le 21 à Plymouth, et le soir même il reprendra sa résidence habituelle de Scheen-House, East-Sheen, Surrey (Angleterre).

AU CONCOURS HIPPIQUE

L'exhibition des mails-coachs a été des plus intéressantes ; aussi la foule, qui s'était rendue de meilleure heure au Concours hippique, s'est-elle montrée satisfaite.

Le prince de Galles, accompagné du général Ellis et du colonel Talbot, est arrivé vers trois heures ; reçu par le marquis de Mornay, il s'est rendu dans la tribune du jury et a pris place auprès de M^{re} le duc de Nemours.

Dans les tribunes réservées, nous avons reconnu M^{mes} la duchesse de Maillé, la marquise de Barbentane, la vicomtesse de Vaulogé, la marquise de Croix, la vicomtesse de Roquefeuil, la comtesse de Pimodan, la comtesse de Dreux-Brézé, la marquise de Castellane, Ville, la duchesse de Bellune, etc.

Le prix de Consolation a été couru à quatre heures du soir, par les officiers.

Cette épreuve a été très mouvementée par deux

chutes, qui ont effrayé l'assistance, mais qui, heureusement, n'ont pas eu d'autre effet que de mettre en relief les excellentes qualités des cavaliers.

Le capitaine Perier, du 42^e chasseurs à cheval, montait *Bacchus*, qui a fait un panache complet. Toute l'assistance s'est levée debout, haletante. Mais le cavalier, rebondissant, a été plus vite en selle qu'il n'en était tombé. Les applaudissements ont éclaté de partout frénétiquement, et c'est le prince de Galles et le duc de Nemours qui en ont donné le signal.

Même émotion pour le lieutenant de Colbert-Turgis, du 6^e dragons. Tombé sous son cheval, il s'est évanoui un instant ; mais, relevé sans aucun mal, il a fini bravement son parcours.

Les courses en Algérie

Le correspondant spécial de la *France militaire* écrit d'Alger, à la date du 10 avril 1890 :

Hier et avant-hier ont eu lieu, sur le terrain de manœuvres de Mustapha, les courses offertes par la *Société hippique d'Alger*.

Ces courses qui, en raison du mauvais temps, avaient dû être ajournées deux jours de suite, ont été favorisées par un temps superbe.

Une foule élégante remplissait les tribunes ; nos gracieuses Algériennes s'étaient parées de leurs plus fraîches toilettes.

Remarqué : M. le gouverneur général et M^{me} Tirman ; M. le général et M^{me} Bréart ; M. le général de division des Roys et M^{me} la marquise des Roys ; M. le général Florentin ; M. le général Derrécaigaix, en mission en Algérie ; MM. les colonels Bonneton et de Butler, commandant les 1^{er} et 5^e régiments de chasseurs d'Afrique, ainsi qu'un grand nombre d'officiers de toutes armes et de tous services.

L'armée a largement prêté son concours à ces belles fêtes qui se sont passées sans le moindre incident.

Le premier jour a eu lieu la course de fond avec obstacles entre officiers du 1^{er} et du 5^e chasseurs d'Afrique.

Prix : deux objets d'art offerts par le ministre de la guerre.

1^{er}, M. Dangeville, lieutenant au 5^e chasseurs d'Afrique.

2^e, M. Migeot, sous-lieutenant au 1^{er} chasseurs d'Afrique.

Le deuxième jour. — Course de fond avec obstacles, entre sous-officiers de la garnison d'Alger.

Prix : Deux objets d'art offerts par le ministre de la guerre.

1^{er}, M. Meyer, maréchal des logis fourrier au train des équipages.

2^e, M. Ginelli, maréchal des logis au 5^e chasseurs d'Afrique.

Chacune de ces deux journées a été terminée par un superbe carrousel admirablement organisé et dirigé par le capitaine Gallois, du 1^{er} chasseurs d'Afrique.

Nos chasseurs d'Afrique ont fait preuve d'une adresse et d'une vigueur extraordinaires comme cavaliers.

Tous leurs mouvements ont été exécutés avec une correction parfaite.

Aussi les applaudissements ne leur ont-ils pas été épargnés.

Lorsque, après la charge finale, le capitaine Gallois est venu saluer le général en chef, c'était un enthousiasme indescriptible. Tous les spectateurs, debout, acclamaient nos fiers chasseurs.

Dimanche et lundi prochains, concours hippique, offert par le comité des fêtes.

BULLETTIN FINANCIER

Paris, 16 avril 1890.

La hausse reprend son essor, mais elle est limitée à nos rentes et aux fonds internationaux. Le 3 0/0 passe de 89.05 à 89.22; le 4 1/2 0/0 cote 107.05.

Le Crédit Foncier, très animé, s'est traité de 4.337 à 4.340 et finit demandé à ce prix. Les obligations foncières et communales restent les valeurs favorites des petits capitalistes.

La Banque de Paris a fait 790 après 782 et ferme à 787.50. La Banque Nationale du Brésil cote 590.

La Société Générale finit à 471.25, les Dépôts et Comptes Courants sont à 603.75.

Les numéros ci-dessous des obligations des Immeubles de France sortis au tirage du 10 avril courant sont remboursables à 4,000 fr. à partir du 10 mai prochain :

1179 — 1338 — 7096 — 14015 — 15674 — 17648 — 21300 — 22299 — 25632 — 29975 — 39187 — 50233 — 59010 — 65061 — 82366 — 84721 — 85543 — 98778 — 103671 — 104867 — 120898 — 121762 — 126692 — 127578 — 127648 — 134091 — 138093 — 138299 — 142397.

L'emprunt portugais, comme il était à prévoir, a été largement souscrit. Ce succès a donné un nouvel élan à la cote des emprunts anciens : Le 3 0/0 se rapproche de 63, le 4 1/2 0/0 a été demandé à 470.

L'obligation des Chemins de Fer de Porto-Rico donne lieu à des achats suivis à 285, de même l'obligation du chemin de fer Russe d'Orel-Griasi à 573.75.

Les Pierreries de Ceylan sont fermes à 63.75.

L'obligation des Chemins Economiques cote 404.

Es-tu libre-penseur ? par Jacques Bonhomme, in-18, prix franco : 0 fr. 15; le cent, 10 fr., chez Téqui, libraire-éditeur, 85, rue de Rennes, Paris.

Es-tu libre-penseur ? Sous ce titre, un écrivain qui garde modestement l'anonyme, mais qui sait présenter les vérités de manière à les faire saisir et accepter par les lecteurs, même les moins instruits, pourvu qu'ils soient de bonne foi, vient de publier un excellent petit opuscule que nous nous faisons un devoir de recommander à nos lecteurs. C'est un dialogue entre un de ces libres-penseurs à moitié inconscients, comme il y en a beaucoup, et qui rappellent les montons de Panurge, Négrillon et Jacques Bonhomme. Nous ne pouvons que recommander la propagande de cette alerte petite brochure, qui fera certainement du bien, et dont le bas prix rend la diffusion facile. Que de Négrillons répétant ce qu'ils ont entendu et accepté sans comprendre, pourront

voir clair après avoir lu les vives et instructives explications de Jacques Bonhomme !

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE
Session d'avril 1890

M. Bruas et plusieurs de ses collègues déposent sur le bureau un vœu concernant la vaine pâture.

Un certain nombre de conseillers de l'arrondissement de Saumur déposent un autre vœu demandant un impôt de 15 fr. par 100 kil. sur les pommes et les poires desséchées provenant de l'étranger.

Ces vœux sont renvoyés aux commissions.

Le Conseil désigne trois de ses membres pour faire partie, dans chaque arrondissement, des commissions instituées par l'article 619 du Code de commerce, pour la révision des listes électorales des électeurs en vue du renouvellement partiel de la chambre de commerce et des chambres consultatives des arts et manufactures, qui aura lieu à la fin de l'année courante.

Sont désignés pour l'arrondissement de Saumur : MM. Bruas, Besnard, Gigot.

M. Boutton est désigné pour faire partie de la commission chargée d'établir les listes des candidatures aux débits de tabac de 2^e classe.

Le préfet est autorisé à signer la convention pour l'établissement de neuf bureaux télégraphiques, en Maine-et-Loire, moyennant une dépense de 12,920 fr. L'établissement du bureau de Thouarcé reste à régler.

Vote d'une somme de 3,150 fr. pour secours aux anciens instituteurs et veuves d'instituteurs et aux anciennes institutrices.

Le Conseil émet un vœu tendant à établir un impôt sur les raisins secs étrangers à leur entrée en France.

Le Conseil approuve le plan d'alignement du chemin d'intérêt de grande communication dans la traverse de la ville de Longué, conformément au vœu du Conseil municipal de la commune et au rapport de M. le préfet contre l'opinion du commissaire enquêteur.

Le Conseil donne acte à M. le préfet de la communication relative aux chemins de fer d'intérêt local d'Angers à Noyant, et d'Angers à Candé, et au raccordement de ces deux lignes à Angers. Il prie M. le préfet d'intervenir près du Conseil d'Etat pour amener une prompt solution.

Deux bourses à l'orphelinat de la Breille, dirigé par M. l'abbé Mondain, sont accordées au taux de 200 fr. l'une, soit 400 fr.

Phylloxéra. — Sur 55,000 hectares de vignes en Maine-et-Loire, 15,000 sont atteintes du phylloxéra.

Vingt-trois pétitions demandent l'introduction de plants américains. L'enquête faite par M. le préfet a donné des résultats desquels il résulte que les deux tiers des communes consultées sont favorables à l'introduction des plants américains.

Le Conseil vote une proposition qui sera soumise au ministre, lui demandant de déterminer par canton et non par arrondissement les cantons susceptibles de recevoir les plants américains.

Si M. le ministre refuse, le Conseil général votera encore au mois d'août et renouvellera son vœu.

Emprunt de 55,000 fr. à 4 1/2 0/0 DE LA VILLE DE SAUMUR

En vertu d'une délibération du Conseil municipal de Saumur, du 14 mars dernier, le maire de cette ville se propose de réaliser un emprunt de 55,000 francs, à contracter sur particuliers par voie de souscription publique, pour le paiement de divers travaux et acquisitions de la commune.

A cet effet, un registre destiné à recevoir les souscriptions sera ouvert au secrétariat de la Mairie, le 30 avril 1890 et jours suivants, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

La souscription sera close dès que l'emprunt sera couvert.

HÔTEL DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

C'est le samedi 3 mai qu'aura lieu l'adjudication des travaux de réfection de notre hôtel des Postes et Télégraphes. Cette mesure, si longtemps attendue, sera des mieux accueillies.

MARTIGNÉ-BRIAND. — Mardi au soir, jour de foire d'Angers, un voyageur, en remettant son billet de place, laissa tomber un louis de vingt francs sur le quai de la Gare.

M. Glémet, homme d'équipe, ramassa la pièce quelques instants après. Nul ne l'avait aperçu et il aurait pu facilement se l'approprier. Mais il s'empressa de faire connaître sa trouvaille à ses camarades, les autres employés de la gare, qui remirent les 20 francs entre les mains de l'honorable chef de gare. Le voyageur est rentré deux ou trois jours après en possession de son bien.

Un bon point au personnel de la gare de Martigné-Briand. (Ralliement.)

L'AFFAIRE JUNCKER

On lit dans le Ralliement :

« Le journal opportuniste de la ville, répondant au *Maine-et-Loire*, prétend que si Juncker a été relâché par le parquet de notre ville, c'est que le méfait ayant été commis à Tours, c'est

dans cette ville qu'on le jugera. Il prétend que c'est sur la réclamation du père que l'on a relâché le fils. Les journaux de Tours nous apprendront sans doute ce qu'il y a de vrai dans cette assertion. »

THOUARS. — M. Paul Pierre, gardien ordinaire de 3^e classe, à la maison centrale de Thouars, a été nommé au même emploi à la maison centrale de Poissy.

M. Braud, gardien ordinaire de 3^e classe à la maison centrale de Poissy, a été nommé en la même qualité à la maison centrale de Thouars.

VIANDES MALSAINES

On écrit de Château-du-Loir :

« Un paysan avait mis un porc en vente sous la halle. M. Bourgois, vétérinaire, en procédant à l'inspection des viandes, reconnut que le porc était atteint d'une maladie; il le fit saisir aussitôt par la gendarmerie. L'animal fut enfoui et son propriétaire s'en retourna muni d'un bon procès-verbal. »

UN TANNEUR DEVENU JUGE DE PAIX

On écrit du canton de Tinténiac au *Journal de Rennes* :

« Sous le gouvernement actuel, rien de plus nous étonne.

» En ouvrant le *Journal officiel* du 4 avril, j'ai lu avec stupéfaction, tant cela m'a paru extraordinaire, la nomination de M. Aubrée aux fonctions de juge de paix, en remplacement de M. Sauvage, nommé à Mordelles.

» Il faut avouer que M. Eugène Aubrée doit avoir la science infuse.

» Il a commencé par être petit tanneur, et il n'avait qu'un bagage fort léger en fait d'instruction primaire.

» Il est devenu maire de sa ville natale par la grâce de son beau-frère, M. Durand, alors député; peu de temps après, comme dans la *Grande Duchesse de Gérolstein*, il fut nommé officier d'Académie sans avoir rien fait que de tanner des cuirs et d'en faire souvent dans sa correspondance.

» Un peu plus tard on l'a nommé 2^e suppléant du juge de paix, et je ne crois pas que jusqu'à l'âge de 54 ans qu'il avait alors, il eût jamais ouvert un code ni un ouvrage de droit, dont il n'avait pas besoin pour le genre de commerce auquel il se livrait.

» Enfin, par décret de M. le Président de la République, M. Aubrée, voyant que la tannerie allait mal et que son écharpe se détachait d'une façon lamentable, s'est fait bombarder juge de paix d'un canton où, depuis vingt ans, depuis qu'il a le bonheur d'être le beau-frère de l'ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, il n'a cessé de prendre une part active à toutes les luttes électorales qui ont déchiré le canton

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

GERMAINE

NOUVELLE MARITIME

PAR CHARLES DURAND (CAROLUS)

I

Cette histoire n'est pas d'hier. Des personnages qui l'animent, les jeunes sont à présent des vieux, et les vieux dorment depuis longtemps du sommeil éternel. Je ne puis donc que la rajeunir.

C'était en 1859.

Je faisais, à cette époque, mes débuts dans le journalisme parisien, et mes fonctions m'avaient amené à Fécamp pour visiter son établissement thermal, nouvellement créé; j'avais, en outre, pour mission d'entreprendre une tournée des côtes normandes. Etretat, mis en vogue par Alphonse Karr, m'attirait particulièrement.

De Fécamp à Etretat, les moyens de locomotion étaient des plus primitifs (cela n'a guère changé depuis); la voiture du père Isidore était réputée, à dix lieues à la ronde, comme un souvenir de ces vieilles pataches qui sillon-

naient au début du siècle les petites et tortueuses routes de notre littoral.

Ces excursions en diligence ne manquaient pas de charme — surtout celle dont je parle et dont vous pouvez encore goûter l'agrément.

En voici, au fait, le décor pittoresque :

Sous vos yeux ondoie, aussi loiq que la vue peut s'étendre, une plantureuse végétation, où percent çà et là les demeures isolées des paysans, abris de chaume et de terre, qui rappellent encore les constructions de la primitive Gaule.

Ces masures, entourées d'arbres de haut jet, et qui semblent, à une certaine distance, reliées entre elles, se présentent au regard comme un immense ruban vert ondulant à l'horizon.

Quand, vers le soir, le soleil couchant jette dans ce tableau sa note chaude et sentimentale, on se prend à rêver, en regardant ces retraites silencieuses. On rêve aux amours champêtres, aux idylles chantées par les antiques : on oublie le présent — si peu poétique, pour vivre un instant dans les souvenirs du passé.

Pâturages et bois, tout y est ; et la fillette, blonde comme les blés, qui surveille le retour

à la ferme des brebis et des bœufs, ressuscite dans notre pensée les Chloé des amoureuses pastorales.

... Vous êtes à la limite de Saint-Léonard. Devant vous, Froberville; à droite, Criquebeuf; sur les coteaux qui dominent le gracieux valon d'Yport, le bois de Hogues, où dorment maintes légendes du temps passé. Au fond du paysage, le clocher de Vattetot, chargé de siècles, et noyé dans un océan de verdure.

La première fois que je le vis, ce merveilleux décor était éclairé par les rayons naissants d'un soleil de mai.

Fécamp dormait encore, quand la diligence traversa la ville, avec son bruit de grelots et de vitres.

J'avais pris soin de me placer tout à côté du conducteur, un brave homme à première vue.

Le premier kilomètre n'était pas le plus rapide. Sur les quais, et tout le long de la rue d'Etretat, mon compagnon devait répondre à de nombreuses interpellations. C'est de cette façon que j'appris son nom : Isidore! — prononcé Zidore par tous les Fécampoises — Zidore par ci, Zidore par là! Notre homme ne savait plus à qui prêter l'oreille.

Ah! c'est qu'il était connu sur la route d'Etretat! Mais si chacun le connaissait, de son côté il connaissait tout le monde — et bien des choses avec.

C'est à ses connaissances profondes de la chronique locale que tant de touristes ont dû d'enrichir leur carnet du récit de quelques petits drames intimes et ignorés.

Ce n'était pas un causeur, loin de là. Il fallait savoir l'entraîner, ou c'était peine perdue. Le sujet de conversation que vous tentiez de soulever entre lui et vous ne lui semblait-il pas digne d'attention — le bonhomme fouettait ses chevaux et ne sortait pas de son mutisme.

Je me rappelle avoir essayé d'amener l'entretien sur la parure nouvelle des champs, en cette matinée de printemps où tout parlait gaîment au cœur. Il grogna — ce fut tout.

Nous descendions la côte d'Yport. Après un ou deux échecs, je m'étais résigné moi-même au silence, et je me livrais tout entier à mes pensées, variées par le tableau mouvant des plaines et des bois que nous traversions.

Les arbres, couverts de leur premier et diaphane feuillage, laissaient notre vue péné-

de Tinténac. Comment un tel juge pourra-t-il être impartial ?

» Autrefois, les gouvernements qui ont précédé celui que nous subissons savaient choisir les juges paix parmi les avocats, les anciens notaires ou les officiers ministériels.

» Sous la troisième République on nomme des instituteurs, d'anciens gen'armes, des médecins sans malades et des tanneurs avec ou sans cuirs.

» Autre temps, autres mœurs : après la nomination de M. Aubrée, dont l'honorabilité n'est pas en cause, mais dont l'incapacité juridique est aussi notoire que ses talents littéraires, il faut tirer l'échelle !

» Si le régime opportuniste dure encore quelques années, je ne désespère pas de voir l'ancien maire, officier d'Académie, juge de paix pour le quart d'heure, arriver à la Cour d'appel en qualité de conseiller. M. Aubrée peut crier : Vive la République ! Il est payé pour cela. X...

L'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE

On lit dans le *Journal de Fougères* :

« Nous dénonçons à l'opinion publique les faits qui viennent de se passer à Luitré.

» Nous savions bien que la République n'avait écrit le mot *égalité* sur toutes les murailles que pour l'effacer de nos codes ; nous savions qu'un magistrat avait pu dire, du haut de son siège et sans se faire révoquer, que les parquets poursuivaient qui bon leur semblait ; mais, jamais peut-être, le cynisme des opportunistes ne s'était étalé avec une impudence aussi révoltante qu'à Luitré.

» Voici les faits : M. Chevalier, instituteur à Luitré, ayant été nommé officier d'Académie, il y eut fête le jour où les palmes lui furent remises. Dix-neuf jeunes gens, libérés du service actif, prirent ce jour-là leurs costumes militaires pour honorer leur ancien maître et lui faire escorte ; onze d'entre eux ont été, pour ce fait, punis de quatre jours de prison.

» Pourquoi donc n'y a-t-il eu que onze punis ; alors qu'il y avait dix-neuf coupables ?

» Ne le demandez pas. — Celui qui a fait le tri ne s'est point trompé : les onze jeunes gens punis appartiennent tous au parti conservateur, les huit autres font partie de la bande opportuniste.

» Ce n'est plus l'acte que l'on réprime, c'est l'opinion que l'on condamne.

» Les républicains prétendent que leurs ancêtres ont dû verser des flots de sang pour conquérir l'égalité de tous les citoyens devant les lois, et depuis que la République existe, nous vivons sous le bon plaisir d'une nouvelle, mais basse féodalité.

» Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise ; le parti opportuniste est déjà bien discrédité ; des faits comme celui que nous venons de raconter ne peuvent qu'augmenter en-

core le mépris public contre lequel il se débat en vain. »

Une découverte importante :

M. Chamberland, collaborateur de M. Pasteur, aidé de MM. Cadéac et Meunier, vient de faire des expériences, de quelles il résulte que l'essence de canelle détruit le bacille de la fièvre typhoïde en douze heures.

Cette essence, répandue dans les pièces habitées, serait également apte à détruire les germes morbides.

CONSEILS ET RECETTES.

TACHES D'ENCRE

Un grand nombre de personnes ont abandonné, notamment pour la correspondance, l'usage des encres noires ordinaires, pour adopter l'encre violette qu'on prépare facilement soi-même à l'aide des poudres d'aniline, et qui a le grand avantage d'être d'une fluidité et d'une teinte régulières.

Cet encrène doit toutefois à son intensité de coloration de faire au doigt des taches très pénétrantes, que de simples lavages ne font pas disparaître. Quel est le moyen d'en avoir raison ? Le violet d'aniline étant particulièrement soluble dans l'alcool, il suffit pour enlever les taches que cette substance a pu faire, de baigner dans l'alcool, ou esprit de vin, le point taché.

BOURSE DE PARIS

Du 16 Avril 1890

3 0/0	89 47
3 0/0 amortissable	92 95
4 1/2	106 90

MAGASIN PITTORESQUE

Rue de l'Abbé-Gregoire, 15, à Paris.

M. EUGÈNE BEST, administrateur délégué.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Sommaire du 15 avril 1890

TEXTE. — La Pâques à l'hôtel Lambert, M. Jean Guérin. — La fabrication des monnaies, M. Ch.-Er. Guignet. — Le naufrage du patron Marc, nouvelle, M. Fernand Bessier. — Bouquet d'ivoire, M. Ch. Gillet. — La marine de guerre, M. A. Brun. — Les eaux de Paris, M. Ch. Aubin. — La conquête de l'Afrique, M. Félix Hémet. — La science au coin du feu (suite), M. René Leblanc.

Lectures de famille, gr. in-8° illustré, édition soignée, recommandé comme livre de prix.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France

Assemblée générale du 29 mars 1890

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1889, a eu lieu le 29 mars 1890, au siège de la Société.

Le rapport présenté par le Conseil peut être ainsi analysé :

Le mouvement général de la caisse, qui était de 13,943,590,837 francs en 1888, a augmenté en 1889 de 252,090,476 francs ; celui du Portefeuille, de 97 millions ; celui des coupons encaissés, de 64 millions ; et le mouvement général des ordres de bourse, de 109 millions, avec 8,030 ordres de plus qu'en 1888 ; enfin les comptes de chèques qui, l'année dernière, donnaient comme solde, au 28 février, 153,787,077 fr. 20 c., présentent cette année, à la même époque, un solde de 160,724,965 fr. 17 c. en augmentation de près de sept millions sur l'année précédente, et ce, bien que le taux d'intérêt des comptes de dépôt, diminué il y a deux ans, n'ait pas été augmenté depuis.

En même temps que la Société cherche constamment à satisfaire ses titulaires de comptes de dépôt, elle se préoccupe de donner plus d'extension à ses opérations d'escompte en province, mais en ne perdant pas de vue les risques que présente toujours cette nature si délicate d'opérations ; aussi aucun escompte n'est-il consenti sans avoir été autorisé, au préalable, par un Comité spécial pris parmi les membres du Conseil d'administration. Le Conseil attache le plus grand prix à développer l'escompte, mais en ayant toujours présent à l'esprit que les opérations d'escompte deviennent facilement dangereuses, si elles ne sont pas réglées par les lois et la prudence la plus étroite.

C'est à cette sagesse et à cette circonspection que la Société a dû de pouvoir traverser, presque sans s'en ressentir, la période si troublée du commencement de l'année 1889. Ses déposants savent que le premier souci du Conseil a toujours été de veiller au maintien constant de larges disponibilités en face des exigences ; le rempli des fonds provenant des dépôts à vue est toujours fait en papier de banque et de commerce, dans les conditions voulues pour être facilement négociable, à l'exclusion de tout autre papier quelque bon qu'il soit, mais qui par le lieu d'encaissement ou toute autre cause, ne pourrait pas être immédiatement réalisé. Le Conseil attache une telle importance à cette question qu'il a donné des instructions à toutes les Agences pour que, dans chaque remise à l'escompte, la distinction soit exactement faite entre ces deux natures de papiers, de façon à pouvoir constater, pour ainsi dire chaque jour, qu'il a dans son portefeuille, en papier immédiatement négociable, la contre-partie des comptes à vue.

Le Portefeuille de titres a été diminué pendant l'exercice, par suite de réalisations, de près de 10 millions, et les valeurs cotées ont été fidèlement ramenées au cours du 21 décembre dernier. Les titres non cotés ou qui ne se négocient pas couramment, ont en regard une provision spéciale, qui met la Société à l'abri de tout mécompte et qui même, dans la conviction du Conseil, peut devenir en partie disponible.

Deux Agences nouvelles ont été créées, l'une à Bergerac et l'autre à Draguignan.

En dehors des opérations courantes, la Société a participé à toutes les grandes opérations qui se sont traitées sur la place de Paris, et dans toutes les émissions qu'elle a faites, elle a continué à se signaler par le nombre des titres placés et leur division dans le public.

Le rapport s'occupe ensuite des affaires anciennes. La Société continue à poursuivre l'expatriation des immeubles du prince de Sant'Elia qui lui sont hypothéqués en garantie de sa créance ; le montant des locations des immeubles hypothéqués permet d'espérer que les prix de vente seront suffisants pour assurer le remboursement de la créance de la Société. En suite de la transaction du 28 avril 1888, dont il a été parlé dans le rapport de l'année dernière, il a été procédé à l'examen des comptes de la Participation Guano et certains redressements ont dû être demandés ; le tribunal arbitral, constitué par la transaction elle-même, a été réuni, et, en ce moment, les parties attendent la sentence qui doit intervenir. — Au Callao, le commerce est toujours resté sans activité, mais les recettes ont cependant été suffisantes pour permettre de faire face à l'annuité d'amortissement, dans les conditions précédemment approuvées par les actionnaires.

Le rapport, en terminant, rappelle le concours que la Société a donné, l'année dernière, à la com-

binaison qui a permis d'arrêter la crise financière sur le point de se produire, et il fait savoir que la plus grande partie de cette opération est liquidée et qu'aucun risque sérieux ne paraît plus à craindre, dans cette affaire, pour les établissements qui ont répondu à l'appel de M. le ministre des finances et de la Banque de France.

Les bénéfices nets de la Société ont été de 3,497,731 fr. 84 c., sur lesquels 1,500,000 fr. ont été distribués le 1^{er} octobre 1889. Le Conseil a proposé de distribuer au 1^{er} avril 1890 6 fr. 63 c. par action, soit, après déduction de l'impôt sur le revenu, 6 fr. 25 c. nets. Cette répartition porte le revenu de l'exercice à 12 fr. 88 c., soit 5.15 0/0 du capital versé. En outre, 349,763 fr. 18 c. ont été portés à la réserve ordinaire.

Le rapport du Comité de censure expose que la situation de la Société s'est encore améliorée dans le courant de l'année dernière et constate que les divers services de la Société, qui sont tous en augmentation, ont continué de marcher avec la même régularité que les années précédentes. Il déclare que les censeurs ont examiné avec le plus grand soin les écritures et qu'ils en ont constaté partout l'exactitude et la clarté ; en conséquence, il propose aux actionnaires d'approuver la fixation du dividende telle que le demande le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1889 et adopté la proposition du Conseil, relative à la fixation du dividende. Elle a réélu administrateurs : MM. Aimé Gros, Hubert Henrotte et Lhuillier, administrateurs sortants ; et réélu censeur : M. de Sainte-Anne, censeur sortant.

Toutes ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

Le VIN AROUD au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie et l'appauvrissement du sang. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou par l'Influenza, et ses suites. — Toutes pharmacies.

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

Spécialité de Boîtes et Bonbons pour baptême.

Dragées amande, le demi kilog.	0.80
— demi-fine, —	1.20
— fine, —	1.60
— surfine, —	1.80
— vanille, —	2.00
Pralines grises et roses, depuis 90 cent.	

BOÎTES BAPTÊME GARNIES
125 grammes, 1 fr. — 250 grammes, 1 fr. 50 —
500 grammes, 2 fr. 25.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A travers deux grandes allées de chênes, j'aperçus un petit enclos, planté de pommiers, dont les fleurs se montraient déjà comme une neige fine et rosée. L'herbe y formait un tapis uni, semé de pâquerettes et de primevères. Au milieu de ce nid, pimpante, coquette, abritée sous deux grands arbres aux branches puissantes, une maisonnette redressait sa petite taille, avec un air de fierté ingénue.

Mes regards s'arrêtèrent plus longtemps, avec une insistance bien naturelle, sur une jeune paysanne qui étendait du linge dans un coin de la haie, au soleil levant.

D'ailleurs, j'eus tout loisir de l'examiner, car le père Isidore arrêta son attelage pour crier :

— Mademoiselle Germaine, une lettre pour vous. Le facteur me l'a remise hier, pour qu'elle vous arrivât plus tôt.

Mlle Germaine ouvrit précipitamment la barrette de l'enclos et tendit au bonhomme, pour recevoir la missive, une main dont plus d'une de nos belles Parisiennes eût envié la finesse. Son visage, pur de lignes, encadré dans des cheveux blonds et soyeux, dénoués avec grâce sur ses épaules, s'éclaira d'un sourire de bonheur qui ajoutait à sa beauté naturelle quelque

chose de la beauté idéale que recherchent les peintres. Je n'aurais jamais cru découvrir cette figure raphaëlesque sous la bure d'une fille des champs.

— Merci, M. Isidore, dit-elle, avec un geste qui ajouta à ma surprise, tant il y avait dans sa manière de grâce et de simplicité, tout à la fois.

Elle s'enfuit avec un cri de fauvette joyeuse, du côté de la maison :

— Un ange dans un paradis ! murmurai-je, séduit, en la suivant des yeux.

Mon compagnon fouetta ses chevaux, puis me regarda avec un petit signe de tête approbatif. Je tenais donc le moyen de délier la langue de ce « spartiate ».

— N'est-ce pas, conducteur ? insistai-je.

— Eh ! oui, monsieur, elle est gentille cette jeunesse ! Comme vous le dites, c'est un ange que le bon Dieu a oublié sur la terre. Je l'aime comme si c'était ma fille, cette petite-là.

Le brave homme essuya une larme de tendresse et parut vouloir se renfermer de nouveau dans son mutisme.

Je revins à la charge :

— Cette charmante créature a un fiancé, je

le devine. La lettre doit contenir de douces choses, qui parleront à son cœur d'un absent bien aimé. Peut-être n'est-ce qu'un frère que la fortune tient éloigné ? J'en doute, néanmoins, si je m'en rapporte au rayon de bonheur que ses yeux ont laissé échapper, si j'en crois ses joues subitement colorées par la pudeur.

Mon compagnon m'écoutait avec la façon satisfaite d'un père à qui on ferait l'éloge de son enfant.

Je m'arrêtai pour attendre l'effet désiré de mes paroles. Il approuva doucement de la tête, et, sans cesser de sourire :

— Vous avez raison, monsieur, c'est bien d'un fiancé que vient la lettre. Un bon et beau garçon, allez, qui est bien loin en ce moment, mais qui reviendra pour jouir du bonheur qu'il mérite. Cette pauvre petite Germaine, elle a bien des fois pleuré, depuis que son Pierre est parti. Cette lettre que je lui apporte va calmer un instant les angoisses de la séparation. Ah ! je ne suis plus jeune, et je n'ai guère envie de vieillir, à mon âge ; mais je donnerais, tenez — dix ans de ma vie, pour être à six mois d'ici, et voir ces enfants heureux.

— Du chagrin ? des larmes ? et, au-dessus de tout cela, l'espérance d'un bonheur prochain ? C'est toute une histoire, alors ? Contez-moi donc ça, mon brave.

— Dame, ce sera long !

— Tant mieux, le chemin nous le paraîtra moins.

— Eh ! bien, soit ! puisque vous le désirez.

Le bonhomme parut se recueillir. J'en profitai pour m'arranger plus commodément sur le siège, et je fus tout oreilles.

Le père Isidore caressa du bout de son fouet les flancs du cheval de tête, se moucha, toussa, cracha — et commença ainsi :

(A suivre.)

La « payse » qui n'a pas oublié l'anniversaire de son cher « pays », lui apporte à la caserne une superbe paire de chaussettes blanches. Alors le brave troupière, ému jusqu'aux larmes :

— Ah ! ma chère amie, je les porterai toute ma vie.

Dans un mélodrame —
Un mendiant frappe à la porte du presbytère :

— Monsieur le pasteur, donnez-moi un verre d'eau, car j'ai si faim que je ne sais où aller coucher.

Etude de M^e LEPERT, notaire à Baugé.

A CÉDER
IMMÉDIATEMENT

Un Établissement DE BAINS CHAUDS

Situé ville de Baugé, rue du Champboisseau,

Comprenant :
Maison d'habitation ;
Bâtiment composé d'un appartement renfermant la chaudière et la pompe, d'un autre appartement servant de salle d'attente, et de six salles de bains ;
Lieux d'aisances ; parterre avec bassin ;
Jardin entouré de murs, joignant le ruisseau de l'Altrée ;
Lavoir sur le bord de ce ruisseau ;
Et TOUT LE MATÉRIEL servant à l'exploitation de l'établissement.

S'adresser à l'étude de M^e LEPERT. (336)

A LOUER
POUR NOËL PROCHAIN

Maison avec Magasin

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M^{me} BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail
Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER
Rue d'Orléans, 49,
SAUMUR

UN ÉCRIVAIN ayan
faites
preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

Etude de M^e POUCHET, notaire à Epernay (Marne).

A VENDRE

GRANDES CAVES, CELLIERS Et Habitation

Propres à un commerce de vins de Champagne.

Sis à Epernay, faubourg du Commerce prolongé.

JOUISSANCE DE SUITE

S'adresser à M^e POUCHET, notaire à Epernay. (324)

A VENDRE

DEUX JOLIES JUMENTS DEMI-SANG

Chez M. RENOUE, rue du Pavillon, n° 14.

S'adresser à M. TRAYERS, cavalier de manège. (337)

BAINS CHAUDS

De la Loire

QUAI DE LIMOGES

Julien VINCENT

Établissement ouvert tous les jours de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

A louer à Reims

Établissement complet pour vin de Champagne avec économie de main-d'œuvre de plus de 40 0/0. Caves les plus froides de la Champagne. S'adresser à BRISSET - FOISSIER, à Reims. (134)

AVIS

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Saumur du vingt-cinq mars mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, MM. CLAUDE - CHRISTOPHE PERRAUT, négociant, demeurant à Saumur, et GUSTAVE-PHILIPPE-AUGUSTE DE CAPOL, ingénieur, demeurant à Angers, ont formé entre eux, pour une durée de dix ans à compter du vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-dix, une association pour la fabrication et la vente des articles de cave, sous la raison sociale : Ch. Perraut et C^o. Le siège de la Société est rue Dupetit-Thonars, n° 5.

Saumur, le quinze avril mil huit cent quatre-vingt-dix.

Pour avis,
CH. PERRAUT.
(334)

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOISI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES
à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuissées
de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire
Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889,
Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON
Seul dépôt à Saumur, chez M^o V^o LARDEUX, coutelier et bandagiste
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

ÉPICERIE PARISIENNE
IMBERT ET FILS
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAVONS DE MARSEILLE

Bleu pur le kilog. 0.55
Blanc « Arlequin » 0.55
Blanc « Le Tigre » 0.65
Jaune « Le Normal » 0.75

Ce savon jaune présente une économie de 25 0/0, il est sans addition d'eau et contient 72 0/0 d'huile.

Lessive Iris, le paquet, 35 c. — Lessive du Phénix, le paquet, 40 c.
Amidon de riz, 1^{er} choix, le 1/2 kilog., 40 c. — Borax raffiné, le 1/2 kilog., 75 c. — Zoulou powder, le paquet, 10, 25 et 70 c.

N. B. — 100 kilog. de ces articles assortis ou non, donnent droit à 3 0/0 d'escompte

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

SULFATE DE CUIVRE
1^{re} Marque 98 0/0 de pur
Entrepôt : Rue Daillé, SAUMUR
Chez M. A. COURTET

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »			9 34	10 5	2 51	9 43	11 23	
Château-du-Loir	10 13			12 24	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50
Noyant-Méon	11 20			1 7	3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8 »			6 13
Blou	11 54				3 41	8 10			6 23
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 41	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 34	10 37		4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 48	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 2 11			4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 19	11 24	2 18	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29
Thouars			11 57	2 45	5 33	9 37	2 44	3 28	8
Niort			3 58	4 30	8 42		4 31	5 20	10 32
Saintes				6 30	11 52		6 12	7 53	2 3
Bordeaux				9 52	3 34		9	11 13	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes				7 15	9 9		11 39		6 43
Niort				9 32	10 55		2 5	5 30	8 10
Thouars				12 11	12 42	1 35	4 15	8 21	9 59
Montreuil-Bellay	9 35	6 38		1 4	2 37	4 55	9 6	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18			2 50	5 18	9 41		
Chacé-Varrains	10 7	7 27			2 57	5 26	9 49		
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34			3 2	5 31	9 55		
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin		3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 38	11 36		3 3	5 33			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)		7 47	11 44	1 31	3 11	5 41		10 59	11 46
(départ)		7 57	11 54	1 36	3 15	5 45		11	7 11 53
Vivv		8 10	12 10		3 27	5 59			
Blou		8 19	12 19		3 35	6 8			
Vernantes		8 32	12 33		3 46	6 20			
Linières-Bouton		8 45	12 46		3 57	6 32			
Noyant-Méon		8 59	1	2 12	4 9	6 44			11 44
Montreuil-Bellay		10 10	2 9	2 58	5 22	7 58			12 26 1 12
Thouars		2 47		5 54	9 26	12 4			3 26 4 05
Saintes		5 25		7 30	11 50	2 27			5 40 5 45
Bordeaux									

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	10 45			8 25	8 55	12 7	3 10	7 35
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 35	9 35	
La Ménitrie	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16	10 1	
Les Rosiers		7 19	11 2	12 46	3 52	6 25		
Saint-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32		
Saint-Martin		7 33		12 59	4 7	6 39		
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 20	6 52	10 24	
(départ)	3 27	7 52	11 16	1 15	4 31	7	10 30	
Varennes		8 5	11 32	1 29	4 45	7 13		
Port-Boulet	3 52	8 20	11 41	1 40	5 1	7 29	10 50	
Langeais	4 26	8 59	12 3	2 14	5 46	8 11	11 16	
Tours (arrivée)	5 5	9 42	12 46	2 53	6 35	8 51	11 48	
Paris (arrivée)	10 39		4 40	10 46	2 35		5 7	

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. Direct mixte matin	Omn. Direct mixte soir
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10	12 20
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47
Langeais	2 13	5 43	8	11 38	3 30	6 8	9 30
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7
Varennes		6 32	8 51	12 22		6 54	10 19
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	12 33	4 5	7 6	10 22
(départ)	3 3	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25	
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39	
La Ménitrie	3 28	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	11 13
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32	11 53
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 42	12	

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godel,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

Certifié par l'imprimeur soussigné,
LE MAIRE,